



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 58815

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique au Proche-Orient. Des informations émanant d'organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme font état de nombreux cas d'atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Ces organisations sollicitent donc le renforcement de la commission Mitchell ainsi que la création d'un organisme international permanent du contrôle des droits humains qui serait chargé du respect des droits fondamentaux par toutes les parties en présence dans cette région du monde. C'est pourquoi il lui demande quel est son sentiment sur la situation politique entre Israël et l'autorité palestinienne et quelles actions la France compte entreprendre pour veiller au respect des droits de l'homme au Proche-Orient.

Texte de la réponse

La France est très préoccupée par la situation de crise politique qui sévit actuellement entre Israël et l'Autorité palestinienne, ainsi que par les atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales commises au Proche-Orient. Elle a, en particulier au cours de sa présidence de l'Union européenne au deuxième semestre 2000, conduit ou participé à différentes démarches des Quinze pour engager les parties à respecter les droits de l'homme. Avec ses partenaires, elle a appelé instamment Israël à cesser immédiatement les exécutions extrajudiciaires de Palestiniens, à revenir sur sa politique de colonisation dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, et demandé aux autorités palestiniennes de renoncer définitivement aux condamnations à mort de personnes soupçonnées de collaboration avec Israël. Elle est favorable, sur le principe, à la convocation d'une conférence des Hautes Parties contractantes à la IVe convention de Genève. Depuis sa création à la réunion de Charm el-Cheikh en octobre dernier, la France soutient la commission d'établissement des faits sur le déclenchement de l'intifadah, présidée par l'ancien sénateur américain Mitchel et à laquelle participe, pour l'Union européenne, le secrétaire général, haut représentant pour la politique étrangère, de sécurité et de défense, M. Solana. Celle-ci a remis, le 4 mai, son rapport préliminaire, auquel Israël et l'Autorité palestinienne sont invités à répondre, dans les deux semaines, afin que le rapport définitif puisse être établi. Cette commission estime en particulier que le déploiement d'une force internationale de maintien de la paix devrait, pour être efficace, avoir le soutien des deux parties. Elle considère que celles-ci, qui avaient accepté le déploiement des observateurs de la présence internationale temporaire à Hébron (TIPH), pourraient, dans une mesure visant à rétablir la confiance, faire appel à la TIPH pour les aider à traiter d'autres points de friction. La France souscrit à ce point de vue.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58815

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1462

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3224